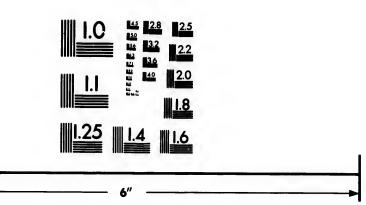


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503 STATE OF THE STATE



CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



(C) 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.			L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.						
V	Coloured covers/ Couverture de cou	eur			Coloured Pages de				
	Covers damaged/ Couverture endom	magée	,		Pages dar Pages end		ies		
	Covers restored an Couverture restaur						d/or lamin t/ou pelli		
	Cover title missing. Le titre de couverte			\checkmark			, stained c tachetées		es
	Coloured maps/ Cartes géographique	ues en couleur		\square	Pages der Pages dér				
	Coloured ink (i.e. o Encre de couleur (i			\checkmark	Showthro Transpare				
	Coloured plates an Planches et/ou illu		ur		Quality of Qualité in		ries/ l'impressi	ion	
	Bound with other in Relié avec d'autres						ntary mat ériel suppl		9
	Tight binding may along interior marg Lare liure serrée pe distortion le long de Blank leaves adde appear within the have been omitted li se peut que cert lors d'une restaura muis, lorsque cela pas été filmées.	jin/ put causer de l'omi le la marge intérier d during restoratio text. Whenever po from filming/ aines pages blanch tion apparaissent o	bre ou de la ure n may ssible, these nes ajoutées dans le texte,		slips, tiss ensure the Les pages obscurcie etc., ont	tion dispo nolly or pa ues, etc., e best po s totalemo s par un s été filmée		n refilmed iga/ rtiellemen errata, un eau de faç	d to t e pelure,
	Additional comme Commentaires sup								
	item is filmed at the locument est filmé a 14X		on indiqué ci-de			26X		30X	
				1		T			
_	12X	16X	20X	1	24X		28X		32X

tails s du odifier

une mage

rrata to peiure.

1 A

32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

> Seminary of Quebec Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol - (meaning "CON-TINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

> Sémi, sire de Québec Bibliot: que

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier ast imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, seion le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole -- signifie "A SUIVRE", le symbole ♥ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3
---	---	---

1	
2	
3	

1	2	3	
4	5	6	



RECUEIL

DES ACTES

COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS

DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

TOME I.

Nº 9.

S.M.E. 1964

minairo de Que

Bibliothèque,

Le Séminaire de Québec, 3, rue de l'Université, Québec 4, QUE.

MARIEWNES.

IMPRIMERIE A. FLORENTIN AINS.

BIBLIOTHEQUE — DR —

M. L'ABBÉ VERREAU

No.

Classe....

Division

Série .

4 314.48 233

73 Donin franc W=2

LES PIONNIERS SAINTONGEOIS

ET LA

NATIONALITÉ FRANÇAISE AU CANADA.

to l'a se de de

de le pi N

Samuel CHAMPLAIN.

Les journaux annoncent que les colonies anglaises de l'Amérique du Nord sont sur le point de réussir dans leur projet de se former en une confédération capable de résister

aux attaques des Etats-Unis.

Aux yeux de notre pays, mais surtout aux yeux des Saintongeois, éclairés sur les rapports de notre province avec l'ancienne Nouvelle France, le projet dont il s'agit n'a pas seulement l'importance d'un grand acte nécessaire, dans cette partie de l'Amérique, pour y faire respecter la liberté de ce continent, déjà trop entamée et menacée de nouveau du côté du Sud.

Il y a là pour nous un autre motif du plus vif intérêt.

Nous devons y suivre les efforts et y chercher la destinée de la race française qui, la première, a découvert et occupé le sol entier de la confédération nouvelle, et qui, aussi la première, a défendu ces contrées contre les agressions de la Nouvelle-Angleterre,

De 1608 à 1763, la lutte engagée contre les colonies qui devaient être les Etats-Unis, l'a été au nom de la France;

mais, depuis cette époque, lorsque Louis XV ent perdu son empire d'Amérique, comme celui de l'Inde, la race Française, dans le Canada devenu Anglais, a montrè, par ses triomphes de 1774 et de 1812, que, si on savait se concilier son affection, c'était elle qui était le vrai rempart de la puissance anglaise contre les Etats-Unis.

Ca

ta

 \mathbf{E}

Pa

dé

co

SC

ré

de

on

ac

F

pl

lit

in

ui fa di

SC

sı

Cela s'explique aisément :

Avant 1763, en dehors et au-dessus de la guerre entre les deux métropoles, il y avait une autre lutte que l'Angleterre eut tort de seconder contre nous, parce qu'elle devait en même temps tourner contre elle. La lutte dont je veux pur-ler est celle qui résultait des vues de ses 13 colonies sur le terri pire des nôtres dans le Canada. — Le traité de 1763 fit poire aux colonies de l'Angleterre que le Canada était à elles. Mais elles se trompaient. — Pendant la guerre de leur indépendance, le Canada, traité plus doucement par la Grande-Bretagne, lui demeura fidèle, et défit Montgomery. La race Française vaincue gardait ses ressentiments particuliers contre les agressions déloyales d'un peuple, le premier auteur de son assujettissement.

Ce ressentiment de la race Française, autant que la différence de sa religion et de ses mœurs, a été la force de ses nouveaux maîtres. Pitt. Burke et Fox se sont accordés pour le reconnaître et pour dire que ce scrait l'assimilation des races qui perdrait la puissance de la Grande-Bretagne dans

ces contrées.

Les conditions nouvelles que doit crécr l'union des possessions anglaises de l'Amérique du Nord ne vont-elles pas donner à l'élément Britannique une force plus grande; et la race Française ne sera-t-elle pas ainsi menacée dans son influence? Nous le craignons. Et c'est là ce qui nous touche principalement dans ce nouvel ordre de choses, soit que la race Française finisse par disparaître sous le flot de l'immigration anglaise, soit qu'elle doive en triompher, en puisant, dans l'exemple donné par ses pères depuis cent ans, une énergie et une sagesse nouvelles.

En 1763, lorsque le Canada ne comptait que soixante mille habitants d'origine française, l'Angleterre, comprenant mal ses intérêts, voulait d'abord détruire leur religion, son

ran-

ses

ilier

uis-

e les

terre

it en

par-

ur le

1763

ait à

re de

ar la

hery.

arti-

pre-

ı dif-

e ses

pour

n des

dans

pos-

s pas

et la

son

tou-

t que

ľim-

. pui-

ans,

kante

apre-

gion,

leur langue, leurs lois, leurs mœurs; elle éloignait alors les Canadiens-Français de tous les emplois; mais, par sa constance, par son étroite union, la race française conserva tout. Elle reconquit d'abord ses droits civils, puis elle obtint un Parlement; son clergé lui conserva sa langue et sa foi, en développant l'instruction avec un zèle dont il faut lui tenir compte. Enfin, lorsque la politique anglaise, cherchant encore une fois la satisfaction de ses passions plus que celle de ses intérêts, cût lassé la patience des Franco-Canadiens, la révolte de 1838, à la voix d'un homme d'origine saintongeoise, M. Papineau, leur donna la prédominance, par l'effet de leur bonne harmonie au milieu de la division des partis anglais.

Aujourd'hui que notre race en Canada compte près de onze cent mille ames, il y a, par cela même, lieu d'espérer qu'elle ne sera pas au-dessous de son rôle ni de son passé. Si les difficultés ont grandi, les moyens en sa faveur se sont acerus aussi: son industrie, son agriculture, son instruction, tout cela est en voie de prospérité. Avec toutes ces ressources, qu'une lutte séculaire a données aux Canadiens-Français, l'on peut dire, après M. Etienne Parent, l'un des plus dignes représentants de notre race, que si la Nationalité Française meurt en Canada, c'est que les eufants seront indignes de leurs pères.

Malgré l'espérance qu'il n'en sera rien, le besoin d'essorts, plus grands encore dans cette phase nouvelle des destinces canadiennes, est bien propre à toucher la Saintonge, comme une mère qui sent surtout son attachement pour ses enfants dans les heures de crise. Or, comment ne se souviendrait-elle pas en ce moment, si elle a paru l'oublier, que ce sont des Saintongeois qui ont fondé la puissance française sur les rives du Saint-Laurent ainsi que sur les côtes qu'on nomme aujourd'hui les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Je ne parle pas ici du pilote Jean-Alphonse de Xainetoigne, du canton de Saint-Mesme près de Cognae, qui a été au temps de Jacques Cartier l'explorateur des régions les plus septentrionales.

Je parle de Pierre de Gua, sieur de Mons, gouverneur de

Pons, créateur de Port-Royal, aujourd'hui Annapolis et protecteur de l'établissement de Québec.

Je parle d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville,

dont le concours amena la fondation de Pentagoët.

Je parle surtout de Samuel de Champlain, capitaine de vaisseau, natif de Brouage, qui fonda la ville de Québec, découvrit le lac appelé, de son nom, le lac Ontario, la rivière des Outawas, fit commencer les missions sur les bords du lac Huron, et soutint les premiers efforts de la

rivalité des colonies anglaises.

La constance de Champlain dans la poursuite de ses entreprises, a dit le dernier historien de la colonisation française en Canada (*), sa fermeté et son courage dans les plus grands périls, le soin qu'il cut de nous laisser des relations curieuses des circonstances de ses voyages. La lutte qu'il soutint pendant tant d'années (1608-1635) contre les compagnies marchandes pour créer la colonie, sans se laisser abattre par leur mauvais vouloir; ensin, son attachement sincère à la religion et son zèle pour la répandre, lui ont acquis des titres immortels à la reconnaissance des Canadiens et des Français.»

Exposer le mouvement du département de la Charente-Inférieure dans toute l'ancienne Nouvelle-France, exigerait de nous plus d'espace que n'en comportent naturellement les proportions d'une simple notice. Mais nous avons pensé satisfaire en partie la juste curiosité de ce département, par le tableau de son émigration dans la province où Champlain

jeta les fondements de Québec.

Nous avons pu refaire une liste de cette émigration au moyen des actes de mariage des paroisses dans lesquelles les deux époux indiquent leur origine. Les dates que nous donnerons sont donc celles auxquelles ont commencé des familles qui se sont depuis généralement étenducs à l'infini et portées sur les divers points de l'Amérique du Nord.

Cet te liste, incomplète assurément dans les notes que nous avons pu tirer du Canada, ne part que de la mort de Champlain. — Elle a toutefois une grande importance, puis-

^{(&#}x27;) M. l'abbé Faillon.

et

ille,

e de

bec, b, la les c la e ses ttion is les des lutte e les s se ichee, lui e des

entegerait ment pensé t, par plain on au ielles nous é des infini

s que rt de puisque rien de semblable n'existe en France. Les premiers noms qui s'offrent à nous, de la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la cessation de la compagnie des Cent-Associés, sont ceux-ci:

1644 - 1663.

*	
Arrondissements.	Dates du mariage. Emigrants.
Marennes	1644 César Léger, de Mornac.
St-Jean-d'Angély	1645 Estienne Delafond, de Saint- Laurent de la Barrière.
La Rochelle	1647 Anne Archambault de Dom-
La Rochelle.	 François Morin, de St-Jean, à La Rochelle.
La Rochelle	1648 Paul Chauffour, de Sparme en Aunis, épouse Jacquet- te Archambault, de Dom- pierre.
La Rochelle	1649 Nicolas Plante, de Laleu.
Jonzac,	1651 Jean Chesnier, de Celles en Saintonge.
La Rochelle	1653 Anne Leydet, d'Angoulins.
Marennes	1656 Nicolas Gendron, du Château d'Oleron.
La Rochelle	- Marie Chatigny, de Bourne-
La Rochelle	1657 Pierre Chapeau, de Sainte- Soulle.
Marennes	 Jeanne Garnier, île d'Oleron, épouse René Maheust, de Mortagne.
La Rochelle	 Hélène Quartier, de La Ro- chelle.
La Rochelle	- Antoine Le Boesme, Bourg- neuf, île de Ré.
La Rochelle	- Ozanne, Achon, de Pierre- Avant, pays d'Aunis.
La Rochelle	 Marie Parenteau, de St-Ni- colas, La Rochelle.

L

S

I S

_		
La Rochelle	1658	Marie Godeau, de Saint-Bar- thelemy, de La Rochelle.
La Rochelle		Marie Valade, St - Nicolas, de La Rochelle.
Saintes	_	Francoise Meunier, Sain-
La Rochelle	-	tonge. Jeaune Sinallon, de La Ro- chelle.
La Rochelle	1659	Jeanne Gresnier, de l'évêché de La Rochelle.
La Rochelle	_	Isabelle Targé, de St-Nicolas, La Rochelle.
La Rochelle	_	Pierre Clément, St-Pierre de La Rochelle, épouse Louise Gale, de St-Nicolas de La Rochelle.
La Rochelle	1661	Jacques de Singré, de La Ro- chelle.
La Rochelle	_	Anne Delaunay, de La Ro- chelle.
Jonzac	1662	Jean Martineau de St - Aubin de Cubillac, ou de Coubil- lac.
Saintes .	-	Jean Durand de Dubil (Dou- het), évéché de Saintes.
La Rochelle		Catherine Meliot, de Bourda, île de Ré.
La Rochelle	_	Marie-Suzanne Benet, évêché de La Rochelle.
La Rochelle	-	Perrine Terrienne, La Ro- chelle.
La Rochelle	_	Fleurance Canteau, de Saint- Sauveur, La Rochelle.
La Rochelle	1663	Pierre Aigron, de Lamotte de Saint - Estienne - Destrée, épouse Marie - Madelaine Doucet, de St-Sauveur de La Rochelle.

La Rochelle	1663	François Dusceau, de Notre- Dame-de-Cogne.
La Rochelle	- -	Marie Mazoué, de Notre- Dame-de-Cogne, épouse Louis Garnault, évêché de Poitiers.
Saintes	_	René Emond, Saint-Martin de Ré, épouse Marie Lafage, de Saint-Pierre de Saintes.
La Rochelle	_	Jean Rabouin, de St-Nicolas, de La Rochelle.
St-Jean-d'Angély		Jean Chauveau, St-Pierre d'O- leron, et Marie Albert, du même lieu.
La Rochelle	_	Jean Grignon, de St-Jean-du Perrot, La Rochelle.
La Rochelle	-	Vincent Verdon, de St-Martin

En 1664, l'établissement de la compagnie des Indes occidentales qui succède à celle des Cent-Associés ouvre une ère nouvelle pour sa colonisation française, et donne une vive impulsion à l'émigration. Ce mouvement dure jusqu'à la mort de Colbert, en 1683. Durant cette période, nous voyons dans la Nouvelle-France se marier les émigrants de l'Aunis et de la Saintonge, dont les noms suivent:

Arrondissements.	Dates du n	nariage. Emigrants.
La Rochelle	1664	Jeanne Repoche, de Sainte- Marguerite, évêché de La- Rochelle.
La Rochelle	_	Jean Jouineau, de Cogne; — épouse Anne Videau, de Saint-Sorlin de Marennes.
La Rochelle	_	Anne Lépine de Cretré à Cou- raille.
La Rochelle	\	Jacques Cailleteau, de Notre- Dame-de-Cogne.
Marennes	`	Guillaume Albert, de Saint-

Marennes	1664 A	Anne Gentreau, de Saint-Ni- colas-en-Olonne, évêché de Saintes.
La Rochelle	1665	Catherine Barre de La Ro- chelle
Cognac		Louis Blanchard de Nersillac (Saintonge).
Rochefort.	<u> </u>	Henri Bereau, de Bellon (Aunis).
La Rochelle	— I	Pierre Chamarre, de Saint-Hi- laire.
La Rochelle		Jacques Galarneau, de Notre- Dame-de-Cogne.
La Rochelle	— J	Jean - Gauvin , paroisse de Croix-Chapeaux.
La Rochelle]	René Réaume, de Notre- Dame-de-Cogne.
La Rochelle	I	Pierre Corrier, de St-Hilaire, près La Rochelle.
La Rochelle	_ I	Esther Coindriau, de Saint-
La Rochelle	— J	Etienne d'Ars (Île de Ré). ean Soulard, St - Sauveur, évêché de La Rochelle.
Rochefort	1666 J	acques Lebœuf, paroisse de Ciré, évêché de La Rochelle, — épouse Anne Javelot, de Saint - Nicolas de La Ro- chelle.
La Rochelle	<u> </u>	Marie Guérin, paroisse Saint- Maurice d'Esnaut.
St-Jean-d'Angély	1667	Louise Landry de Loiré, dio- cèse de Saintes.
La Rochelle	· — ,I	Pierre Guilbault, de Saint- Barthélemy de La Rochelle.
La Rochelle	1668	Anne Poitraude, de Notre- Dame-de-Cogne.
Marennes	<u> </u>	Marie Dallon, Saint-Pierre- d'Oleron.

La Rochelle	1668	François Couillard, paroisse de Courçon.
Rochefort .	1669	Jean Morisset, fils de Paul et de Marguérite Guillois, de Saint-Gilles de Surgères.
La Rochelle	_	Joachim Martin, de la paroisse d'Estré.
Marennes		Jean Grondin, paroisse Ste- Marie de Brouage.
Saintes		Jean Poitevin, de Dompierre; — épouse Madeleine Guil- laudeau, de Notre-Dame- de-la-Flotte.
La Rochelle		Pierre Bodin, de Sainte-Ra- dégonde-la-Vineuse.
La Rochelle		François Marchand, de Saint- Martin de Ré; — épouse Madelaine Grosleau, de St- Eloi de La Rochelle.
Saintes	_	Antoine Bordeleau, de Dom- pierrre-sur-Boutonne.
La Rochelle	_	Jacques Damian, natif de Ste- Catherine de la Flotte.
Saintes		Jean Charron, de Saint-Eu- trope de Saintes.
La Rochelle	_	Mathurin Villeneuve, Sainte- Marie (île de Ré).
La Rochelle	1670	Marie Marchand, de Saint- Martin de Ré (île de Ré).
La Rochelle	_	Jean Munier, de Saint-Denis de Cogne.
La Rochelle	_	Nicolas Fournier, de Saint- Etienne de Marans.
Saintes	_	Jean Carrier, de St-Georges, évêché de Saintes.
La Rochelle	_	Jacques Masson, de Saint-Lé- zéré, près La Rochelle.

La Rochelle	1671 Jean Drouart, de St-Georges- du-Bois, épouse Marguerite Pilote, de St-Nicolas, évêché
La Rochelle	de La Rochelle. 1671 François Bibault, natif de
La Rochelle	Notre-Dame de Cogne. — Guillaume Bertrand, de Ste- Marie, évêché de La Ro- chelle.
La Rochelle	 Jacques Nolin, de Saint-Jean- du-Perrot, La Rochelle.
La Rochelle	- Jacques Dion, Marans.
La Rochelle	1672 Renée Birette, de La Rochelle.
Saintes	- Guillauma Chaillá da Saintas
La Rochelle	 Guillaume Chaillé, de Saintes. Michel Gautron, de La Ro-
	chelle.
Jonzac	1673 Etienne Moreau, de Jonzac.
La Rochelle	1674 René de Laporte, St-Etienne d'Ars.
Marennes	 Jean Gautier-la-Rouche, d'E- chillais.
La Rochelle	1676 Pierre Grenon, Marsais, évê- ché de La Rochelle.
La Rochelle	1677 André Bernard, évêché de La Rochelle, épouse Marie Git- ton, de Saint-Nicolas. La Rochelle.
St-Jean-d'Angély	- Pierre Moreau, Massac, évêché
La Rochelle	de Saintes. — Jeanne Cousin, paroisse de La
La Rochelle	Flotte. 1678 Jean Gottreau, Ste-Catherine
	de La Flotte, île de Ré.
Saintes	1680 Philippe Poitiers, de Saint- Suresme-de-Mortagne.
Saintes .	 Marie-Madeleine Berthelot, de St-Michel-de-Mortagne.
Saintes	 Marie Jallais, Saint-Martin, île de Ré.

La Rochelle	1681	André Auclerc, paroisse de Saint-Vicq, évêché de La Rochelle.
La Rochelle		Jean Marchand, de St-Sauveur, évêché de La Ro- chelle.
La Rochelle		Antoine Renaud, Notre - Da- me de Cogne.
La Rochelle	_	Jean Chauvet, Saint-Sauveur, La Rochelle.
Marennes	_	Léonard Hazeur Desonos, de Brouage.
La Rochelle	_	Pierre Doret, Saint-Nicolas, de La Rochelle.

Après Colbert, l'émigration n'est plus aussi fortement poussée; mais tout en étant abandonnée à elle-même, il reste un élément constant de peuplement de nos colonies, c'est la condition imposée aux navires marchands de porter un certain nombre d'engagés en raison de leur tonnage. — Les troupes fournissent aussi leur contingent. A côté des raisons particulières qui peuvent exciter les hommes à quitter leur pays, c'est sous cette double influence que dès lors l'émigration se fait. Le succès des premiers habitants qui ont ouvert la voie rend d'ailleurs moins pénible la position des émigrants dont nous allons lire les noms:

Arrondissements.	Dates de mariage.	Emigrants.
La Rochelle	1684 Suzanne Barthe Roche	e Metayer, de Saint- élemy, diocèse de La elle.
La Rochelle	1686 Gabriel de-Co	Duprat Notre-Dame-gne.
Saintes		Raymond Bellegarde, g d'Ecoyeux.
St-Jean-d'Angély	1687 Jean Bo Royar	utet, de Colonge - les

La Rochelle	1689 Françoise Gailleteau, de La Rochelle, épouse Richard Denis, seigneur en partie de l'Acadie, fils de Nicolas De- nis, ci-devant gouverneur et propriétaire de l'Acadie.
St-Jean-d'Angely	1690 Guillaume Gaillard, Ville- neuve-la-Comtesse.
Marennes	- Marie-Anne Hazeur, Brouage.
La Rochelle	1695 François Renault, de Notre- Dame, évêché de La Ro- chelle.
La Rochelle	1695 Jean Grignon, de Saint-Jean- du - Perrot, La Rochelle, épouse Marie Jolliet, d'An- ticosty.
La Rochelle	1698 Auguste Brunet, de La Ro- chelle.
Marennes	- Simon Drouillard, Marennes.
Jonzac	1699 Jacques Payan, de Sainte-Co- lombe, évêché de Saintes.
Saintes	 Jean Loiseau, de Saintes.
La Rochelle	 Jean Molay, Saint-Jean - du- Perrot, La Rochelle.
La Rochelle	 Jean-Baptiste Champagne, La Rochelle.
Marennes	1708 Daniel Pepie, dit la Fleur, de Notre-Dame, de Marennes.
Saintes	1710 Vincent Gendron, St-Germain de Saintes.
Marennes	 Jacques Coquet, St-Georges- d'Aude, île d'Oleron.
St-Jean-d'Angély	- Sébastien Chancelier, de Tail- lebourg,
La Rochelle	1711 Jean Marchesseau, paroisse de la Jarrie.
La Rochelle	1713 Etienne Lainé, dit St-Pierre, Notre-Dame de La Rochelle.

Rochefort

1713 Jean Loiseau, soldat, de Rochefort.

Saintes

1715 François Pineau, capitaine de vaisseau, Saint-Pierre, de Saintes.

La liste des émigrations de l'Aunis et de la Saintonge dans le Canada, donne le moyen d'apprécier la part pour laquelle chacune de nos provinces est redevable à celui qui a ouvert ainsi aux hommes d'énergie, un pays où ils avaient l'espoir de trouver le bien-être que la Métropole ne leur accordait pas. L'on entrevoit par la le seul résultat resté pour nous de l'action du pionnier, vrai père de cette nationalité française qui se raidit contre sa situation ; mais l'on demande si cet homme qui nous a donné sans soidats cette contrée qu'une armée seule a pu nous enlever, a montré également dans son œuvre la grandeur de caractère qui avec l'importance des résultats, peut seule justifier la consécration nationale d'un monument à sa mémoire.

Les proportions d'un article de journal rendent bien difficile la tâche de faire connaître un homme dont chaque heure a été un combat ou un danger, depuis le moment où il conçut le projet de donner à la France les immenses con-

trées que baigne le Saint-Laurent.

Ce que l'on peut faire ici seulement, c'est d'esquisser à grands traits, sa vie et ses travaux, afin que son nom ne

reste plus ignoré dans sa patrie.

« Noble nomme Samuel de Champlain, sieur du dit lieu », était fils d'Antoine de Champlain, capitaine de la marine et de dame Marguerite Le Roy. Ainsi s'exprime son contrat de mariage, qui le dit demeurant à la ville de Brouage, pays de Saintonge, et la légende de son portrait gravé par Moncornet ajoute qu'il y est né en 1567. Nous savons en outre qu'une cousine, son héritière, appelée Marie Camaret, habitait en 1639 La Rochelle, où elle avait épousé Jacques Hersant, contrôleur des traites foraines et domaniales de cette ville. Il y a lieu de supposer qu'elle était petite-fille d'un oncle du pionnier, un des marins les plus expérimentés de France et que le roi d'Espagne avait avant 1599 pris à son service en qualité de pilote général.

Mary la

Des recherches faites dans les gresses et dans les papiers des notaires de l'Aunis et de la Saintonge pourraient préciser et étendre ces renseignements. Quoi qu'il en soit, ils suffisent pour montrer que les traditions de famille attachaient déjà le futur explorateur à la vie de la mer. Dans ce milieu, dans ce port qui faisait des armements pour les pays du Nouveau-Monde, Champlain conçut dès sa jeunesse un goût très-vif pour un art qui met les peuples en relation les uns avec les autres, et sa curiosité naturelle le porta dès lors à parcourir ces terres que le xve et le xvie siècle venaient de révéler. Mais auparavant, il dut payer dans les armées de terre sen tribut à la Patrie et à la religion.

Il était maréchal-des-logis en Bretagne sous les ordres de MM. de Brissac et de Saint-Luc, quand la paix de Vervins lui donna lieu de satisfaire son désir. Son oncle ayant été chargé de reconduire la garnison espagnole de Blavet, il partit avec lui; puis, comme le Saint-Julien qu'ils montaient était un bon navire, les Espagnols le frétèrent et Champlain, à défaut de son oncle, retenu par un autre service, en fut nommé le capitaine pour accompagner aux Indes Occidentales la flotte des Galions que commandait

Don Francisco Colomb.

La vue des possessions espagnoles et particulièrement de Mexico excita l'enthousiasme de notre Saintongeois qui vint rendre compte à Henri IV de ce qu'il avait vu. Sans doute en même temps que ses récits montrèrent à ce grand prince ce qu'il pouvait faire en cas de guerre contre ces possessions, pour réaliser les vues de Duplessis Mornay, ils augmentèrent dans son esprit l'ambition d'avoir, lui aussi, des colonies. Or, au moment même où il récompensait le voyageur par une pension, il lui préparait à son insu l'occasion de rendre à la France un service de ce genre qui devait l'illustrer dans les Deux-Mondes.

Le commandeur de Chastes, gouverneur de Dieppe, nommé lieutenant-général dans la Nouvelle-France, se disposait à y faire un établissement. Champlain qui était alors à la cour l'allant voir de temps à autre, ce dernier ne tarda pas à reconnaître en lui un esprit d'observation et une grande sagacité unis à l'amour du bien public, ce qui le

t préoit, ils e atta-Dans ce our les eunesse relation orta dès ècle vedans les gion. s ordres

apiers

k de Vercle ayant le Blavet, 'ils mon-, étèrent et autre seragner aux mmandait

erement de ois qui vint Sans doute grand prince possessions, augmentèsi, des colole voyageur l'occasion de levait l'illus-

de Dieppe, rance, se disqui était alors rnier ne tarda vation et une blic, ce qui le décida à demander au roi de l'envoyer en éclaireur au Canada. Champlain partit et visita soigneusement le Saint-Laurent. Par malheur, à son retour, le commandeur était mort et l'entreprise à laquelle Champlain s'était associé se

trouvait menacée des son début.

C'est ici que son action devait commencer à se faire sentir. Assurément si Champlain n'avait été qu'un soldat hardi ayant besoin de dépenser son activité, il avait toujours devant lui assez d'espace et assez d'occasions pour chercher aventure ; mais la beauté du Canada, malgré la rigueur de son hiver, la pensée qu'il pouvait s'y faire une grande province française avaient frappé en lui un cœur animé du plus noble esprit de dévouement au pays, et désormais il devait vivre pour cette pensée jusqu'à ce qu'il l'eut réalisée. Pour cela il ne fallut pas moins de trente ans, c'est-à-dire le reste de sa vie. Il les donna, traversant les dangers de toute espèce, s'imposant des sacrifices, des privations, des fatigues sans nombre. Tour à tour aux prises avec les hommes et avec les choses, avec les sauvages, avec les Anglais; mais surtout avec ses propres compatriotes; enfin, triomphant presque au moment de sa mort, comme si la Providence vouluit témoigner une fois de plus par lui qu'elle n'abandonne pas ceux qui ont confiance en elle. Palissy, dont la statue est à Saintes, Champlain qui attend la sienne, présentent de magnifiques exemples de la tenacité et de la persévérance du caractère Saintongeois. Mais Champlain, l'offre dans des conditions plus larges, plus élevées, plus fécondes, tirant son œuvre de rien. En effet, toutes les ressources de l'entreprise à laquelle il s'était voué, il fallait qu'il les fit naître, qu'il les conservat, qu'il les renouvelat sans cesse en même temps qu'il faisait son œuvre de pionnier et de découvreur.

Qu'on porte les yeux sur ses actes et l'on jugera si nous

discuis quelque chose de trop.

A la mort d'Aymar de Chastes, Champlain pour, sauver l'entreprise et le projet de colonisation du commandeur, ne pouvait rien par lui-même. Ce n'était qu'un petit gentilhomme-n'ayant guère que la cape et l'épée, mais il savait s'effacer, et jusqu'au jour où il put paraître lui-même, il devait mettre en avant des hommes puissants dont il cut le talent de remner le cœur et d'échausser l'esprit. D'un autre côté, pour ne pas cesser d'avoir la main sur eux, il se faisait, en apparence, leur instrument dévoué. Ce rôle de subalterne survivant à toutes les péripéties de l'entreprise, l'en rendit le chef par le fait. C'est ainsi qu'après avoir été l'homme sur une Compagnie de commerce; le lieutenant d'un gentilhomme plus riche et plus autorisé que lui, il devint celui des princes du sang, ensin l'homme du roi, c'est-à dire de l'Etat, parce que sous ces diverses enseignes il avait toujours été l'homme désintéressé de la chose publique.

Telle a été la vie de Champlain de 1605 à 1635, époque de sa mort. Préférant être que paraître, il accomplit autant par sa constance que par une conduite sage et pleine de modestie l'œuvre qu'un esprit distingué pouvait concevoir,

mais qu'un grand cœur seul pouvait exécuter.

En 1605, Champlain suggérait d'abord à un homme de sa province, à Pierre du Gua, sieur de Mons, en la paroisse de Royan, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi ('), la pensée de succéder au commandeur de Chastes dans le privilége de Traite qui devait donner les moyens de former une Compagnie de commerce, propre à défrayer des dépenses de l'établissement.

Pierre du Gua était un homme bien choisi, il avait déjà visité le Canada en 1599, il avait du courage, des vues élevées, le désir d'attacher son nom à cette entreprise. Malheureusement la pensée de chercher un établissement sur les côtes de l'Acadie lui fit perdre un temps et un argent d'autant plus précieux que toute Compagnie privilégiée avait des adversaires naturels dans les ports qui réclamaient la liberté de commerce. Ces derniers ne tardèrent pas à le lui prouver.

Il n'y avait pas deux ans qu'il était à l'œuvre que la révocation de son privilége l'obligeait à retourner en France,



^{.(*)} Fils du Guy du Gua, sieur de Mons, et de Claire Goumard, héritière du Blauzau et dur 940-4m-Fon-Saint-Georges. Un François du Gua, sieur de la Rocheforeaulet, ejoussit ver du 1920 Marie de la Rocheforeauld, fille de François de la Rocheforeauld, sieur du du Pare d'Archine et d'Isabelle Goumard Jes-du-Gua, étaient aussi alliés aux Brémond JArs. deut un , grand senéchul d'Angoumeis, était maître d'hôtel de François 1".

sans autre résultat que l'exploration des côtes orientales de l'Amérique, jusqu'à la hauteur approximative de Boston, résultat dont l'honneur principal revient à Champlain. En 1607, les colons qu'il avait établis à Port-Royal rentraient en France ne voyant venir ni leur chef ni les secours qu'il

avait promis.

re

t,

lit

ne

il-

ui

de

ue

int

de

ir,

de

sse

ner

en-

léjà

le-

al-

sur

ent

giće

ient

à le

rć-

ace,

zau et ousnit

ur du mond

Une seconde fois, l'affaire menaçait de rester en chemin; mais Champlain revenu du Canada remua tout autour de lui. Il vit d'abord le roi, lui parla de la possibilité de faire d'un établissement dans ce pays, un avant-poste sur l'Asie et peut-être de trouver quelque détroit permettant d'aborder par l'Ouest dans ce continent. C'était la grande idée de Colomb et de Cabot, modifiée par le temps et les découvertes mêmes auxquelles elle avait donné lieu, Le roi qui voulait que l'on appelat de son nom ce détroit, si on le trouvait, et qui allait à la même époque s'entendre avec un marchand hollandais pour faire chercher ce passage à la Chine, le roi donna ordre à de Mons de l'aller établir sur le Saint-Laurent et lui accorda encore à cet effet le privilége de la traite des pelleteries pour un an. Champlain nommé par de Mons, son lieutenant, partit alors pour remplir les ordres du roi, et posa en juillet 1608, les premiers fondements de Québec avec vingt-huit hommes.

Les commencements de cette ville furent très-douloureux, le travail des pionniers était des plus rudes et incessant; les vivres manquèrent, le froid vint ajouter ses rigueurs aux autres misères. Vingt colons moururent ainsi sur vingt-huit, dont une partie exaspérée par le mal, complota de livrer le poste aux Espagnols qui venaient traiter à Tadous-sac. Pour exécuter ce dessein, ils devaient assassiner Champlain. Celui-ci l'apprit, accorda le pardon à tous, un seul excepté, dont la tête placée sur un pieu au point le plus élevé de Québec, apprit à respecter un chef qui supportait

lui-même sa part des maux communs.

La future capitale du Canada ainsi commencée, Champlain retourna en France et trouvant de Mons dégoûté par ses sacrifices ne se lassa pas. Il songea un moment à continuer l'entreprise avec la marquise de Guercheville, Antoinette de Pons, qui voulait acheter les droits de de Mons,

(1) lean Durat = Nris p. 22.2-

mais le prix qu'elle en offrit, ne désintéressant pas celui-ci, Champlain lui fit comprendre que si la liberté de commerce existait, il aurait du moins sur les autres l'avantage d'un poste établi; de relations engagées avec les sauvages, et qu'il pourrait soutenir la concurrence de manière à trouver dans la truite une indemnité supérieure à ses dépenses, mais de Mons ne voulut se laisser persuader qu'autant que d'uutres s'associeraient à son sort. Champlain lui chercha donc des associés, il les trouva à Rouen et en 1609, aidé par les fonds des sieurs Legendre et Caulier, qui se joignirent à de Mons, il repartait une fois encore pour le Canada.

Champlain jusques-là n'avait fait qu'explorer avec plus de soin des pays que d'autres avaient découverts. Cette année là, il allait pénétrer dans des pays incounus en se mêlant à l'affreuse vie des sauvages et en risquant sa propre existence contre les Iroqueis, ennemis des nations habituées

sur le Saint-Laurent.

De mai à juillet, en suivant un parti d'Algonquins et de Hurons qui portaient la guerre chez les Aguiers, Champlain découvrit le lac Saint-Pierre, la Rivière des Iroquois, appe-lée plus tard du nom de Richelieu, puis le lac de trente-six lieues de longueur, désigné sons son propre nom et enfin le lac plus petit appelé plus tard par le P. Jogues, Lac du Saint-Sacrement.

L'année suivante, Champlain était blessé d'une flèche à

l'oreille en retournant contre les mêmes ennemis.

Quelques écrivains qui font de grandes réflexions sur les conséquences fàcheuses du secours donné par Champlain aux Algonquins et aux Hurons contre les Iroquois n'observent pas suffisamment, suivant nous, l'importance qu'il y avait à ce qu'il épousat les querelles des peuples du Saint-Laurent, ce fut ainsi en effet, qu'il donna tout ce vaste territoire à la France. Après tout, ce n'était guère que lui qu'il exposait, car la colonie n'existait pas. Quelques hommes étaient alors tout ce qui composait la nouvelle France.

C'était bien, il est vrai, ce qui chagrinait Champlain, de voir qu'après luit ans déjà d'efforts on ne fut pas plus avancé; mais comment faire des progrès, si le roi, si l'Etat ne voulait pas prendre sur lui une partie des dépenses d'une colonisation dont l'ensemble excéderait bientôt les forces d'un particulier, et si en même temps, se laissant circonvenir par ceux qui réclamaient la liberté du commerce, il se refusait à accorder un privilége capable de paceurer les ressources

nécessuires pour fonder un établissement sérieux.

Champlain alors s'ingénia pour vaincre cette double difficulté. Malgré les souffrances que lui faisait éprouver une chute de cheval qui avait failli le tuer, on le vit successivement à Pons, dont Pierre de Mons était gouverneur, à Fontainebleau et à Paris où était la Cour, puis dans les grands ports de commerce pour arriver à former une Compagnie à laquelle tout le monde pouvait prendre part, à la condition de contribuer dans certaines proportions à la colonisation. Ceci fait, afin que cette Compagnie fut assez forte pour résister à toutes les attaques de l'envie, avec l'autorisation de de Mons qui reconnaissait son insuffisance pour les dominer, il demanda à un prince du sang qu'il prit en main les destinées de la nouvelle France. Cette combinaison habile devait réussir mais non sans luttes ni sans nouvelles épreuves dont aucune ne rebuta Champlain.

En 1612, déjà il pouvait s'applaudir de son succès. Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils de Louis Ier, prince de Condé, avait accepté la vice-royauté du Canada et appelé Champlain à sa lieutenance. Par malheur, il arriva alors un de ces nombreux contre-temps si propres à mettre en relief l'énergie et l'intelligence du pionnier. Le comte de Soissons mourut, mais aussitét Champlain s'en alla offrir au prince de Condé la succession de son oncle, et celui-ci avide d'honneurs et d'argent, reçut l'entreprise sous son patronage, moyennant finance, nommant encore lui aussi,

Champlain son lieutenant.

1 3 - C

e

18

e

28

le

n

ix

le

lu

ાં

es

in

r-

y

t-

r-

'il

es

de

us

'nt

Néanmoins, dans cette circonstance, l'opposition des ports fut telle que le pionnier dut ajourner à l'année suivante pour faire publier su commission; mais cela ne l'empêcha pas de repartir en Canada où pendant les quelques mois qu'il y demeura, il trouva sur de faux avis, la possibilité de découvrir la mer du Nord, le temps de monter la rivière des Outaouas jusqu'à l'île des Allumettes, après quoi il retournait en France, heureux d'avoir échappé une fois de, plus à

la mort, qu'il avait failli rencontrer dans les eaux d'un rapide. Enfin, lorsqu'il fut arrivé, il dominait les plaintes des mécontents qui avaient su intéresser à leur cause les Etats généraux (1614). Bien plus, il se servait du concours de cette grande assemblée pour établir dans la colonie ses premiers pasteurs, les religieux Récollets, à l'aide d'un de ses amis, le sieur Houel, contrôleur général des Salines de

Brouage qui favorisa leurs premiers pas.

En 1615, maître un moment de faire quelque chose pour sa colonie, il envoya devant lui une partie des missionnaires au lac Huron, qu'il se hâta de gagner lui-même. Pour cela il passa le Mataouan et après s'être reposé chez les Nipissings, il descendit par la rivière des Français à la mer Douce. Il y arriva assez à temps pour entendre la première messe qui y fut dite, le 26 juillet 1615, par le P. Joseph Le Caron, un mois après la célébration des Saints Mystères à Québec, par le P. Jean d'Olbeau et le Frère Pacifique Duplessis.

Quelque temps après il partait pour d'autres découvertes en suivant les Hurons dans une excursion qu'ils allaient faire

sur les terres des Iroquois.

Dans cette incursion, Champlain traversait la Severn, près du lac Jioncoc, remontait quelques petites rivières, passait en faisant partage à des lacs qui se déchargent dans la rivière Trent, descendait celle-ci et par la baie de Kenté,

gagnait le fort des Iroquois.

Champlain qui s'égara dans cette expédition et fut deux jours sans retrouver ses gens, paya en outre de deux blessures l'honneur d'avoir le premier des Européens, pénétré jusqu'au lac Ontario; l'une de ses blessures était à la jambe, l'autre au genou. Notre intention n'est pas d'entrer dans des détails, mais nous ne pouvons nouz empêcher de dire comment il est sorti de ces pays où il était entré en espèce de Jupiter Tonnant, et renversant ses ennemis par la terreur de ses armes à feu. La douleur que lui causait sa blessure au genou l'empêchait de marcher, et il dut se laisser porter comme les sauvages portent leurs blessés. L'un d'eux le mit sur son dos dans un panier, bien lié et garotté comme un petit enfant dans son maillot; mais la souffrance qu'il

cprouvait de cette position dans laquelle il ne pouvait se mouvoir, surpassant encore celle de ses blessures, fit qu'aussitôt qu'il put se soutenir il sortit, suivant son expression « de cette prison ou plutôt de cette geheuna. »

Un souvenir des plus honorables pour Champlain s'unit à celui de ses découvertes, c'est celui de l'horreur que le découvreur manifesta dans plusieurs occasions contre les tortures que les sauvages faisaient endurer à leurs prisonniers. Autant qu'il le put, il les en préserva, au moins demanda-t-il qu'on abrégeat leurs tortures en les tuant tout de suite, et il fit épargner les femmes en reprochant comme une honte à ses alliés de tourmenter des êtres qui ne pouvaient se défendre.

s

le

ır -

u.

es

er re

_e

à

ue

tes

ire

rès

ait

la

ıté,

zu:

res

'an

tre

ils, t il

iter

ses

ge-

ter

mit

u'il

Champlain découvrit dans l'hiver qui suivit cette dernière entreprise tous les environs du lac Huron, ses alliés s'étant dérobés par divers subterfuges à la promesse qu'ils lui avaient faite de le ramener à Québec, afin de le conserver avec eux pour les défendre si les Iroquois venaient à leur

Les deux années que Champlain venait de passer dans les dangers et les fatigues d'une marche au milieu des forêts devaient être les plus tranquilles de sa vie; car il était loin des agitations où le tenait perpétuellement le souci de sa colonie, néanmoins, il ne perdait pas de vue son établissement de Québec, où il voulait amener le plus d'artisans possible; ainsi qu'augmenter les défrichements et bâtir des maisons. Ce désir le fit repasser en France, mais quand il y arriva tout était dans le plus grand bouleversement.

Le protecteur de la Compagnie qui subvenait aux frais de la colonie; le prince de Condé venait d'être enfermé à la Bastille, puis mené à Vincennes, et M. de Thémines qui avait été fait maréchal pour l'avoir arrêté, venait d'être nommé lieutenant-général de la Nouvelle-France.

Que faire en cette circonstance? Les réclamations pour la liberté du commerce recommençaient; d'un autre côté, parmi ces membres de la Compagnie une partie qui étaient protestants, n'étaient pas satisfaits de payer les dépenses des missions catholiques et tous s'accordaient contre Champlain qui, devenu l'homme de la colonisation en réclamait vive-

ment les intérêts contre des marchands qui y préféraient le

plus naturellement du monde quarante pour cent.

Ils apostèrent donc un de leurs associés pour l'empêcher de retourner en Canada, sous prétexte qu'il n'était plus rien jusqu'à ce qu'on vit terminer les différends soulevés entre le prince de Condé et le maréchal de Thémines, au sujet de la gratification que ces deux personnages préten-

daient de la Compagnie.

Mais Champlain déjoua toutes les cabales, le maréchal de Thémines le nomma son lieutenant comme il l'était déjà du prince de Condé. En même temps, le pionnier faisait taire les clameurs des marchands bretons au sujet de leurs prétentions à la liberté de la traite en mémoire de Jacques Cartier. Les associés à leur tour lui faisaient des excuses en rejetant sur un seul le fait de presque tous, enfin, Champlain emmenait quelques colons au nombre desquels était un nommé Hébert qu'il avait connu dans la colonisation de l'Acadie.

Malgré ces succès, il eut le bon esprit de ne pas s'en exagérer l'importance et lorsqu'il eut mis ordre aux affaires de Québec il se hâta de repasser en France pour se ménager des

ressources moins précaires et un appui plus solide.

Cela était nécessaire de toutes les manières, car les sanvages, nos alliés, voyant le poste de Québec sans force avaient en 1617 résolu d'exterminer les Français, excités à cela par les désordres des commis de la Compagnie. Heureusement un Indien, ami des nôtres, leur en avait donné avis et les sauvages n'étaient pas allés plus loin à cause des incursions des partis Iroquois qui leur avaient fait penser que le secours des Français leur pourrait encore être nécessaire.

Le petit nombre d'hommes de la colonie et leurs dangers ne faisaient qu'accroître dans l'esprit de Champlain son désir d'établir un fort et d'y tenir garnison. Mais les associés répondaient que l'incertitude des affaires en France ne leur permettait pas de s'exposer à perdre leurs avances.

Cependant Champlain tint bon, ayant toujours pour lui parmi eux le concours de de Mons, et il finit par obtenir de leur part certaines concessions dont un religieux Recollet ent le

êcher

levés

s, au éten-

ial de

déjà

aisai **t**

leurs

cques es en

ham-

était on de

exaes de

ır des

san-

force

ités à Heu-

lonnó

e des enser

e né-

ngers

i son isso-

ce ne

ır lui

tenir

:ollet

porta l'assurance et les premiers fruits en Canada au mois de juin 1619. Quant à lui, il se croyait obligé de rester pour parer aux événements qui s'annonçaient. En esset, en mars 1619, le prince de Condé toujours en prison étant malade par suite de chagrin, le roi lui avait marqué de la compassion de son état; le 8 avril il lui renvoyait son épée. Toutefois, le prince ne sortit de Vincennes qu'en octobre.

A cette époque, sa mise en liberté, sa rentrée dans tous ses honneurs changea effectivement les assaires de la Nouvelle-France, le prince céda moyennant onze mille écus, sa charge de vicé-roi de cette colonie à son beau-frère le duc de Montmorency, amiral de France.

L'ardeur du jeune et nouveau chef, son ambition d'accomplir de grandes choses lui firent prendre plus au sérieux sa charge que ne l'avaient fait ses prédécesseurs. Il écouta en conséquence avec intérêt les plans de Champlain qu'il nommait également son lieutenant.

Voyant de nouveau celui-ci affermi-dans son crédit, la Compagnie comprit qu'elle avait besoin de faire davantage pour la colonie si elle voulait conserver son privilége de commerce, dans cette pensée elle dressa en décembre 1619 plusieurs articles par lesquels elle s'engageait à donner plus de soin à l'établissement de Québec et à y tenir au moins quatre-vingts hommes, mais afin de se délivrer du contrôle et des exigences de Champlain, elle chercha un biais pour réduire son rôle à faire des découvertes. Champlain établit qu'il y avait assez de pays découvert; qu'il s'agissait non d'en reculer les limites, mais de tirer parti de ce qui était connu et que, puisqu'il était lieutenant du vice-roi, rien ne l'empêcherait d'avoir autorité partout et sur tout, excepté dans leur magasin. Champlain, appuyé par l'amiral, le fut par le roi, qui le 20 mai 1620 lui confirmait tous ses pouvoirs par une lettre gracieuse.

Désormais plein d'espérance dans les dispositions de l'amiral, Champlain répondit aux marques de confiance que lui donnaient ce prince et le roi; en emmenant Hélène Boulé, sa jeune femme, qu'il avait épousée huit ans auparavant, et dont le nom donné par lui, en 1611, à l'île Sainte-Hélène, près de Montréal, marque les douces préoccupa-

tions qui suivaient de 1610 à 1612 le découvreur au milieu

des périls et des soucis de son œuvre.

Pendant quatre ans, Champlain de retour en Canada au mois de juillet 1620, s'y consacra tout entier et sa femme qui l'y aidait en catéchisant les sauvages, préludait aux austérités futures de sa vie d'Ursuline qu'elle devait em-

brasser après la mort de son mari.

La première chose que tenta Champlain, ce fut de mettre la colonie en état de subsister par elle-même, donnant en cela l'exemple des défrichements auxquels il excitait ces hommes, il établissait ensuite la justice et la police. Un procureur du roi, un lieutenant du prévôt, un greffier, étaient nonmés par lui. L'église des Recollets achevée en 1621 était bénite le 25 mai de la même année sous l'invocation de Notre-Dame-des-Anges. Enfin, il commençait un nouveau fort sur une hauteur qui commande le Saint-Laurent dans toute sa largeur, au lieu même qu'habitèrent pendant près d'un siècle et demi les gouverneurs du Canada; les incursions des Iroquois qui continuaient, les inquiétudes que causaient quelquefois les alliés, comme les Espagnols, et les Anglais, faisaient une nécessité de ces fortifications.

Malheureusement le concours de la Compagnie des de Caen, qui avait remplacé celle de de Mons, lui manqua comme l'autre; et plus encore peut-être, car leurs disputes entravèrent, tout un moment; mais enfin elles s'accordèrent, après avoir forcé par les ennuis qu'elles lui causaient, Henri de Montmorency, à abandonner sa charge à Henri de Lévy, duc de Ventadour. A cette nouvelle, Champlain revint en France pour veiller au sort de sa colonie et aux intrigues

qui pouvaient s'ourdir contre lui-même.

On voit l'habileté et l'activité qu'il lui fallait déployer pour se soutenir au milieu de toutes ces révolutions, mais surtout la patience qu'il devait avoir pour faire aboutir un projet. Le pionnier au sortir des dangers de la mer et des misères de sa colonie, ne rentrait en France que pour des luttes d'une autre sorte; mais il ne reculait devant rien et savait attendre: deux grandes qualités pour réussir. Or, tant que l'entreprise n'était pas abandonnée, l'estime que

lui témoignaient tous ceux qui y avaient quelque intérêt pouvait finir par amener un bon résultat. Le nouveau viceroi qui le maintint dans son poste, et voulut le garder un certain temps près de lui, soutint son espérance et il profita du temps qu'il était obligé de rester dans la métropole, pour créer de nouvelles sympathies au pays qu'il s'attachait à rendre Français. Il y réussit, et désormais le Canada entrait dans tous les projets de grandes Compagnies de commerce qui se formaient. Évidemment, il devait sortir de tout cela quelque chose de favorable à ses projets. Mais comme il arrive souvent, le moment même qui l'approchait de son but allait être rempli pour lui de misère, et même tout alors parut perdu.

De retour à Québec en 1626, Champlain trouva tous les progrès arrêtés et les embarras augmentés; les sauvages alliés avaient tué plusieurs des nôtres. Par sa fermeté, le pionnier les contraignit de donner des otages, mais il ne put remédier aux essets de l'inertie qui mettait la colonie à la merci de la Compagnie et de ses négligences ou des évé-

nements de guerre. C'était à désespérer.

Cependant la nouvelle de la création de la Compagnie des Cent-Associés pour le Canada, ranima son courage; il pouvait compter qu'ensin grâce à une Compagnie plus riche, de meilleurs jours allaient venir.

Il était ainsi plus confiant, quand la guerre de La Rochelle dans laquelle l'Angleterre assistait les ennemis du roi, fit du Canada le point de mire des ennemis et inter-

cepta tous les secours qu'on lui portait.

Richelieu ayant exclu les protestants de cette colonie dans la Charte de la Compagnie des Cent-Associés, un calviniste écossais nommé David Kertk, né en France, trouva piquant de s'emparer des lieux qu'on leur interdisait et il vint mettre le blocus devant le Saint-Laurent avec douze vaisseaux, puis il envoya le 10 juillet 1628 sommer Champlain de se rendre.

Le pionnier n'avait avec lui que cinquante hommes qui manquaient de tout depuis un an; on en était alors réduit à sept onces de pain par jour; l'on n'avait presque plus de mèche et à peine cinquante livres de poudre. Toutesois,

faisant bonne mine à mauvais jeu, notre capitaine de vaisseau éprouvé depuis longtemps pour la première fois dans les guerres de la Ligue, répondit que s'il était vrai qu'il avait peu de vivres comme on le supposait « une place de guerre ne laissait pas de se maintenir avec la médiocrité quand l'ordre y était maintenu »," il remercia en ontre le général anglais des offres généreuses qu'il lui faisait, s'il voulait bien se rendre, disant à cela qu'il attendait pour épronver la courtoisie des Anglais que la fortune leur eût eté favorable et que jusques-là il les attendrait de pied ferme. Les Anglais se retirèrent, mais ils interceptèrent tous les envois, d'habitants, de soldats et de vivres que la nouvelle Compagnie envoyait à Québec. Cela dura ainsi pendant près d'un an, aussi la petite colonie se vit-elle réduite à l'extrémité. Champlain diminua de plus en plus la ration des pois, il n'osait se servir de la poudre pour chasser tant il y en avait peu, et les sauvages vendaient si cher leur gibier ou leur poisson qu'on était forcé de renoncer à leur demander du secours. Lorsque le mois de mai arriva, la famine devint terrible; en juin, les pois manquaient tout à fait. On vivait de racines qu'on allait chercher dans les bois. Dans un tel état de choses, Champlain qui avait tout fait pour aider les siens à supporter la faim doucement en se privant lui-même plus que ses gens, résolut alors de décharger l'habitation du plus grand nombre de personnes qu'il pourrait et de n'y en garder que treize ou quatorze. Il renvoya donc les autres, ceux-ci chez les Hurons, ceux-là en France; mais ces derniers ayant à leur tête Eustache Boullé, beau-frère de Champlain, furent pris dans leur barque par les Anglais et le spectacle de ces hommes au visage jaune et amaigri par les privations indiqua à nos ennemis qu'ils pouvaient retourner à Québec; en conséquence David Kertk envoya trois vaisseaux s'emparer de l'établissement français; cette fois il fallait bien se rendre. Tout ce que Champlain pouvait faire, c'était d'obtenir une composition honorable, elle lui fut accordée pour lui et pour les siens, le 19 juillet 1629. Cinq jours après, les jours, dit-il, lui semblant des mois depuis qu'il voyait le drapeau anglais sur le fort qu'il avait bâti, il demanda l'exécution

prompte de la promesso à lui faite de le rapatrier lui et les siens.

nis-

dans qu'il

e de

crité

re le

s'il

pour

· eût

pied

rent

ie la

tinsi

rd-

ıs la

has-

cher

er à

riva,

tout

s les

tout

it en

dé-

mes

e. Il

x-là

che

leur

au

nos

ısé-

de

lre.

ine

et

IIS,

au

ion

Plus de deux mois s'écoulèrent entre cette promesse et son exécution. Mais à leur arrivée à Plymouth, le 20 octobre, Champlain et Kertk apprirent avec des sentiments divers que la paix avait été signée deux mois avant la prise de Québec; la nouvelle qui abattait l'orgueil et la joie de Kertk, releva le cœur affligé de Champlain, il se trouva bien récompensé de sa longue disette, en même temps qu'il put se féliciter d'un bonheur qui n'était dû qu'à lui-même, car nul ne lui eût reproché sans doute de s'être rendu, lorsque Kertk l'avait envoyé sommer la première fois, dans le dénuement de toutes choses où il se trouvait.

Aussi dès qu'il sut que le Canada avait été pris après la paix faite, Champlain s'empressa de faire auprès de l'ambassudaur de France en Angleterre, auprès de Richelieu tout ce qu'il pouvait pour en amener la restitution ainsi que celle de l'Acadie. Ensin ses efforts furent couronnés de succès. Québec et Port-Royal étaient remis à la France

en 1632.

Champlain, âgé de 65 ans, voulut alors retourner sur cette terre à laquelle il avait donné la vigueur de ses meilleures aûnées et que ses travaux passés, comme la crainte de les perdre, lui faisaient chérir doublement. Il avait l'âge du repos, il savait qu'il mourrait à la peine; il quitta néanmoins son foyer, sa femme qu'il aimait tendrement; il avait appris à celle-ci à tout sacrifier au devoir, et le 8 mars 1633, il lui en donnait un nouvel exemple. Il était à Dieppe prenant le serment des capitaines de la petite flotte qui portait au Canada des artisans et des engagés. Le 28 mai, Québec saluait le retour de son fondateur honoré d'une nouvelle commission du roi et du cardinal duc de Richelieu.

Presque aussitôt, Champlain qui se sentait le temps mesuré, se mit à disposer tont pour préparer l'avenir de la Nouvelle-France. Ses envois réguliers d'émigrants et de vivres lui donnaient enfin la satisfaction qu'il avait si longtemps attendue avec ces moyens il pouvait agir, et il s'y employait avec ardeur.

Il relevait d'abord les fortifications et y ajoutait, puis

pour empêcher les navires anglais d'attirer les sauvages, il établissait un lieu de traite près de la pointe de Sainte-Croix, quinze lieues au-dessus de Québec, et tenait par un fort qu'il plaçait dans une île appelée par lui : Rich-lieu, la rivière en échec, n'étant pas possible, écrivait-il au cardinal, qu'une bàrque entreprenne de descendre ou de monter sans en être empêchée; l'année suivante, il s'occupait de tenir de même en respect les Iroquois, comme il avait fait alors pour les Anglais; plusieurs fois il avait remarqué l'emplacement des Trois-Rivières sur la rive gauche du fleuve, trente lieues au-dessus de Québec, comme trèsfavorable au dessein de protéger les sauvages alliés, à qui les Iroquois fermaient les passages lorsqu'ils descendaient à le traite.

Le 1^{or} juillet 1634, il envoya quelques ouvriers sous la conduite du sieur Laviolette, commencer l'établissement de ce lieu, celui-ei y arrivait le 4 du même mois et bientôt après, Champlain venait activer les travaux par sa présence.

En même temps qu'il s'occupait ainsi de Québec et de la protection du fleuve, il songeait à reprendre dans l'Ouest l'établissement des missions et du commerce chez les Hurons. Bien des raisons l'y engageaient.

C'était, dit l'abbé Ferland, un poste d'où il était possible de pénétrer au cœur de l'Amérique septentrionale, et d'arriver aux rivages si désirés de la mer de l'Ouest, de plus, il importait de s'attacher la nation Huronne, nombreuse, puissante et capable de lutter contre les Iroquois, les seuls ennemis que la colonie eût à craindre parmi les peuples américains. Les Algonquins de l'île des Allumettes, il est vrai, barraient le passage et réclamaient un tribut de tous ceux qui remontaient le lac Huron ou le descendaient; mais Champlain domina ces prétentions et les Hurons emmenèrent les missionnaires, dont un, le P. de Brébeuf, avait déjà vécu parmi eux lorsque les Récollets avaient appelé les Jésnites à leur aide; les missionnaires après avoir discuté s'ils s'arrêteraient au village d'Ossosané, principale bourgade de la nation des Ours, appelé primitivement La

Rochelle (*) on à celui d'Inonatiria, qui en était voisin, bâtirent dans ce dernier village un petit édifice, où ils continuèrent les travaux apostoliques commencés par les Récollets.

s, il

nte-

un

, la

rdinter

t de fait

rqué e du

rèsqui

ent à

ns la

ht de

entôt

nce.

de la

Duest

|Hu-

sible

l'ar~

ıs, il

use,

euls

ıples

l est

tous

nais

enè~

ıvait pelé dis-

pale t La

Champlain n'a pas assez longtemps vécu pour porter de nouveaux habitants sur l'île de Montréal, où dès 1611 il songeait à former un établissement, mais son projet n'allait pas tarder à se réaliser sur ce point et, on peut dire, en voyant ses derniers travaux, si l'on se reporte également à ses explorations de 1605 qu'il a coopéré à la création de tous les grands centres de population de la nouvelle confédération de l'Amérique du Nord, comme il est permis d'ajouter que son exemple et les principes qui le dirigeaient ont eu la plus grande influence sur la première éducation de la population du Canada, une des plus honnêtes du monde. Sa maison ét it une école de piete, ce qui ne l'empêchait pas d'être un homme d'esprit, ayant le mot pour rire, ainsi que le lui disaient les sauvages, qu'il avait si fort à cœur de faire entrer dans la vie chrétienne; il ne négligeait à cet effet ni aucune occasion ni aucun effort; il était volontiers leur parrain ou celui de leurs enfants, quand ils recevaient le baptême. Il avait même élevé près de lui trois jeunes filles que ses alliés lui avaient données pour otages, il les avait nommées la Foi, l'Espérance et la Charité. Rien de plus touchant que la douleur de deux de ces jeunes filles, torsque David Kertk les empêcha de l'accompagner en France, Champlain en était vivement ému; mais l'Espérance le consola par l'idée qu'il reviendrait.

Il était revenu, en effet, et tous ses plans, tous ses soins donnés aux habitants de la nouvelle colonie quelle que fût leur origine, faisaient aimer, suivant l'expression du P. Paul le Jeune'« ce grand homme qui, par son admirable sagesse et non pareille conduite ès-affaires s'était tant acquis de renommée », lorsqu'au commencement d'octobre 1625 il se

level al

^(*) C'est ainsi que nos Français ont appelé l'un de leurs villages on bourgades, donnant les nons des villes de France à ces pauvres bicoques: (Relation de la Nouvelle France en 1633.)

Il y avait aussi près de la ville du Cap de Bonne-Espérance une petite Rochelle formée par les fugilifs de notre pays, après la révocation de l'Edit de Nantes. Comme on y paralit Français, c'était là que l'on envoyait du Cap des jeunes Hollandais pour apprendre notre langue.

sentit malade et ne tarda pas à être frappé de paralysie. Deux mois après le 25 décembre le père de la Nouvelle France avait_cessé d'exister.

J'ai exposé ici brièvement les grands aspects de la vie de Champlain dans son dévouement constant au progrès de la religion comme au développement de la puissance de notre pays dans l'Amérique du Nord.

Les Français-Canadiens ainsi que les rivaux des anciennes colonies anglaises lui ont rendu justice.

Bancroft, l'historien le plus distingué des Etats-Unis, dit que son nom impérissable rivalisera dans la postérité avec la renommée de Smith et d'Hudson; il admire son zèle, son désintéressement, son ardeur pour le bien public, son zèle religieux, sa vie toute d'honneur et de probité, de même que ses vastes plans de commerce, de découverte et d'établissement.

Après l'écrivain protestant et Anglo-Américain, l'abbé Ferland a dit de Champlain :

« La persévérance de cet homme remarquable et sa soi dans le succès de son entreprise sont dignes de notre admiration, ses biens, son temps, ses talents, sa vie mème, sont dévoués à la colonie naissante. Au milieu de toutes les contradictions, il marche courageusement vers le but qu'il s'est proposé pour l'honneur de la religion et pour la gloire de la France, tantôt il lutte cortre les passions des sauvages, tantôt il se raidit contre les mille tracasseries que l'égoïsme et la jalousie lui suscitent de la Mère-Patrie. Il est négligé par les grands ; à leur tour les marchands plus empressés à partager ses prosits qu'à fournir aux dépenses nécessaires, l'abandonnent à ses propres ressources, sa prudence et sa constance surmontent à la longue tous les obstacles et sont ensin réussir la bonne œuvre. »

Les difficultés surmontées et les services rendus par cet homme éminent ne pouvaient être mienx appréciés dans un langage qu'il faut remarquer, puisque c'est celui d'un Français-Canadien ayant su dominer le patois devenu trop de paralysie. ouvelle France

ts de la vie de progrès de la ance de notre

des anciennes

tats-Unis, dit ostérité avec son zèle, son blic, son zèle de même que ' et d'établis-

icain, l'abbé

ble et sa foi de notre ada vie mème, en de toutes
t vers le but
n et pour la passions des
tracasseries
e la Mèreur les marur les marur les marnos propres
ontent à la
r la bonne

us par cet ściés dans celui d'un evenu trop fréquent au milieu du flot Anglais qui tend à envahir notre langue et notre nationalité (*).

Lorsqu'on lit ces jugements sur un homme qui fait en Amérique tant d'honneur à la France, comment se fait-il donc que dans notre pays en Saintonge surtout, Champlain attende encore la justice qui lui est due.

Nous avons tous pu voir des hommes qui ont fait de grandes choses, mais par des vues d'intérêt ou d'ambition; nous pouvons citer des milliers de généraux qui ont fait des conquêtes, mais avec des masses d'hommes qu'ils sacrifiaient, Champlain désintéressé, vivant tantôt de la vie du soldat, tantôt de celle des sauvages, a donné à la France d'immenses contrées et n'a mis au jeu que sa propre vie.

Aussi avons-nous espéré que si le patriotisme de l'Aunis et de la Saintonge était suffisamment averti, il irait de luimême au-devant de l'acte de justice qu'on lui demande.

Quand Mauzé a son buste de René Caillé, l'homme courageux qui n'a fait qu'éclairer la science sur des pays réputés impraticables et cela 160 ans environ après Paul Imbert, natif des Sables d'Olonne (**), pourquoi l'homme qui a inscrit son nom, pour le plus grand avantage de la France, dans les origines du Maine, du nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse, de l'Etat de Virmont, du Haut et du Bas Canada, pourquoi cet homme qui a ouvert un immense espace à l'emigration française n'a-t-il pas un monument?

Certes, ces côtes de l'Aunis et de la Saintonge qui ont eu tant de rapports ayec les pays lointains ont le devoir de mettre en relief à côté des talents militaires qui défendent nos intérêts maritimes, tels que ceux de la Galissonnière et des Duperré, le génie de découverte et celui de colonisation qui les créent.

^(*) Quelques écrivairs même en ont pris leur parti, à tort selon nous, ils écrivent en Anglais. Ils donnent pour raison qu'ils ont plus de lecteurs que s'ils écrivaient en français. De ce nombre est une Canadienne d'un esprit très-distingué, femme du docteur Leprohon, dont le vénérable père nous disait : « Il est temps que je m'en aille, il y a trop d'Anglais. » C'était pourtant un soldat de Chateaugay.

^(**) Il était esclave d'un ennuque blanc, Portugais d'origine, nommé Hamar, que le roi de Tailict avait envoyé deux fois à Tombouctou (Voir Mémoire de M. de Chazant, in-12, 1670.)

Que l'Aunis et la Saintonge donc, viennent rappeler à la France et à sa capitale les actes de Champlain et aussi cette Nouvelle-France dont le souvenir n'existe plus guère à Paris que dans le nom d'une caserne du faubourg Poissonnière, quartier que l'on appelait sons Louis XIII, le quartier de la Nouvelle-France, parce qu'il faisait dans les plans de l'édilité parisienne suite aux rues nouvellement ouvertes désignées sous les noms des diverses provinces. Il y avait la place Royale, la place de France, la place de la Nouvelle-France.

A nos yeux, l'hommage que nous demandons de rendre au passé serait bien placé à Marennes.

Un silence de mort règne aujourd'hui sur Brouage, cette terre désolée qui a été sous Richelieu un des trois grands

ports de France.

Le jour où la statue de Samuel de Champlain s'élèvera près de là, les souvenirs qu'elle évoquera consoleront de ce spectacle par l'idée même de la vie qui est sortie de ce port pour animer et peupler de français les forêts de l'Amérique du Nord. En voyant cette statue, il faudra qu'on pense également au grand homme et au peuple qu'il a fait naître, tous deux appelés à combattre, l'un pour créer son œuvre, l'autre pour maintenir sa nationalité, double lutte qui rappellent naturellement sous notre plume ces vers qu'un poète adressait à Champlain, au sujet de son projet d'établissement encore à réaliser:

- « Ce dessein qui portait taut de peines diverses
- » De dangers, de travaux, d'épines, de traverses
- » Lui servit pour montrer qu'une entière vertu
- » Peut rompre tous efforts par sa persévérance
- » Eutporter, vaincre tout. Un eœur plein de vaillance
- » Se montre tant olus grand, plus il est combattu.

appeler à la aussi cette is guère à g Poisson-, le quartier es plans de uvertes dé-l y avait la a Nouvelles de rendre uage, cette rois grands in s'élèvera eront de ce e de ce port l'Amérique i pense éga-fait naître, son œuvre, te qui rap-qu'un poète d'établisse-



SÉANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION :

Le dernier Jeudi d'Avril et le deuxième Jeudi de Novembre de chaque année.



